



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 18 septembre 2017

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE
À L'OUVERTURE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE 22'000.00 F
RELATIF A L'ETUDE DE LA MISE EN SEPARATIF DU VILLAGE**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et approuvé par ce dernier en mai 2014,

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le village pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,

vu le crédit d'engagement de 120'000.00 F voté par le conseil municipal le 7 décembre 2015 et approuvé par le département compétent le 8 février 2016,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à 119'171.75 F atteignant presque le crédit brut voté et les travaux d'étude encore à effectuer,

vu que ces travaux ne comprenaient pas la phase 33 pour la procédure d'autorisation de construire lors du vote du crédit initial,

vu l'offre d'honoraires pour la réalisation d'une étude d'avant-projet, du projet de l'ouvrage et de la procédure d'autorisation de construire (phases 31 à 33) remise par le Bureau Perreten & Milleret SA en date du 8 juin 2017,

vu l'approbation de principe du FIA de prise en charge des honoraires d'ingénieurs civils du Bureau Perreten & Milleret pour les phases 31 à 33 en date du 29 juin 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 22'000.00 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à l'étude de mise en séparatif du village.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 7 décembre 2015.